

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 octobre 2022

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
23h

Prochain Conseil :

23/11 ou 30/11

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Délibération approbation modification simplifiée n°1 du PLU
2. Délibération modification statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais
3. Délibération reversement obligatoire de la Taxe Aménagement entre la commune et l'intercommunalité
4. Présentation nomination des voies et numérotation des habitations
5. Délibération nomination des voies de la commune
6. Délibération achats panneaux voies et numéros habitations
7. Présentation devis signalisation verticale et horizontale RD38 en agglomération
8. Préparation Arbre de Noël 2022
9. Tarif location salle des fêtes et convention
10. Comptes rendus des réunions intercommunales
11. Questions diverses

Compte rendu de séance :

0. Approbation des CR des conseils municipaux

Les comptes rendus des conseils municipaux du 22 et 30 septembre sont approuvés à l'unanimité.

1. Délibération approbation modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le rapport de présentation de la modification simplifiée a été transmis par voie dématérialisée aux élus.

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la modification simplifiée du PLU à savoir :

- Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé en secteur AU ;
- Faciliter l'implantation des constructions dans le cadre d'une topographie contrainte en secteur AU ;
- Corriger des incohérences constatées dans les pièces règlementaires ;
- Permettre la mise en place d'un assainissement des eaux usées adapté au secteur AU.

Considérant que les personnes publiques associées ont toutes données un avis favorable ;

Que le projet d'OAP présenté par la commune répond à la réserve de la chambre d'agriculture dans le sens où il est prévu la plantation d'une haie bocagère d'essences locales jouant le rôle d'espace tampon entre les futures constructions et la zone agricole ;

Que les autres remarques ou recommandations ne sont pas susceptibles de faire évoluer le projet de modification simplifiée du PLU ;

Considérant le déroulement de la mise à disposition du public et l'absence de courrier électronique adressé à la mairie, de remarques écrites sur le registre ou orales lors des heures d'ouverture de la mairie pendant lesquelles le dossier était accessible au public.

Que le seul courrier postal transmis dans le cadre de la mise à disposition n'est pas susceptible de faire évoluer le projet de modification simplifiée du PLU. Cette demande ne pouvant être considérée comme une erreur matérielle ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU, telle qu'elle est présentée au conseil municipal, est prête à être approuvée, conformément à l'article L. 153-47 du code de l'urbanisme ;

Le conseil municipal délibère sur l'approbation du bilan de la mise à disposition du public présenté :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

2. Délibération modification statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais

Monsieur le Maire présente les statuts de la communauté de communes des Terres du Lauragais et énumère les modifications par rapport aux statuts de 2020.

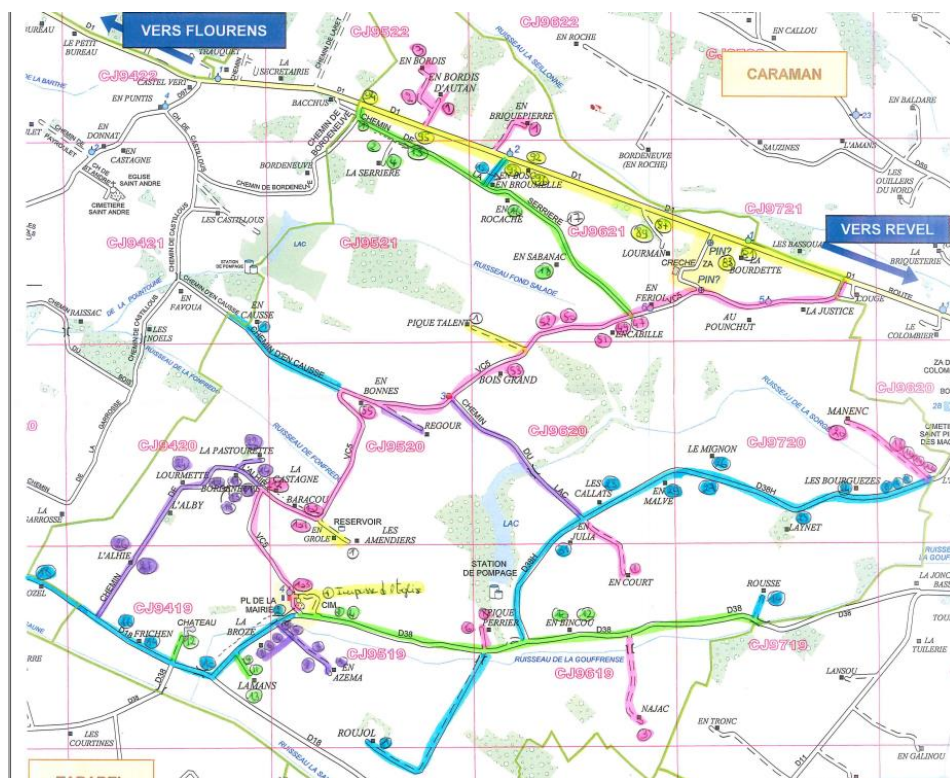
Le conseil Municipal délibère sur l'approbation de modification des statuts :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération reversement obligatoire de la Taxe Aménagement entre la commune et l'intercommunalité

La délibération est ajournée.

4. Présentation nomination des voies et numérotation des habitations



Impasse en Bordis
Impasse en Briquepierre
Route de Toulouse
Chemin de la Serrière
Chemin d'En Broumelle
Route de Maureville
Impasse d'En Pique Talent
Chemin du Lac
Impasse Regour
Chemin d'En Causee
Impasse les Amendiers
Chemin de l'Alhié
Impasse de l'Eglise
Route de la Saune
Impasse le château
Impasse de l'En Azema
Impasse de Lamans
Route de Caraman
Impasse Roujol
Chemin En cordes
Impasse en Pique Perrier
Impasse en Rousse
Route Les Bourguèzes
Impasse en Court
Impasse en Manenc

Deux points sont à modifier :

- Impasse En Rousse à supprimer.
- Chemin d'En Cordes devient Impasse d'En Cordes.

5. Délibération Nomination des voies de la commune

Le conseil Municipal approuve la proposition de dénomination des voies présentée ci-dessus avec les modifications proposées :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

6. Délibération achats panneaux voies et numéros habitations

Présentation du devis de la société SIGNAUX & GIROD pour l'achat de 37 panneaux de voies avec conception filet haut « Commune de Maureville » et 61 panneaux de numéro d'habitations.

- Montant unitaire HT Panneau Rue : 72, 95 €
- Montant unitaire HT Numérotation habitation : 9, 46 €
- Montant HT fixations, mâts, fourreaux : 1 591, 74 €
- Conception filet haut Commune de Maureville (HT) : 150, 00 €
- Plus-value conjoncturelle coût énergie (HT) : 342, 12 €
- **Soit un montant total HT : 5 758, 15€**

Le conseil Municipal délibère pour l'achat des panneaux des voies et des numéros habitations :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

7. Présentation devis signalisation verticale et horizontale RD38 en agglomération et ZA Lourman

Devis MBC SIGNALISATION :

- Marquage sur RD38 village + cédez passage ZA Lourman 2 298 HT.
- Option Achat de 2 panneaux STOP (place mairie + ZA Lourman), remplacement balises J5 :
782 € + 1 320 € = 2 102 € HT.

Devis SARL TPC :

- Marquage sur RD38 village 3 401 € HT.

Proposition de retenir la société MBC SIGNALISATION avec option remplacement balises J5 et création STOP + peinture places de la mairie soit un montant total de 4 400 € HT par rapport à l'aspect sécuritaire et la responsabilité engagée en cas d'accident.

Une demande d'amende de police sera faite auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la signalisation verticale.

Le conseil Municipal approuve cette proposition :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

8. Préparation Arbre de Noël 2022

Samedi 10 Décembre 2022 à 16h00.

- Achat cadeaux (livres Cultura) courant novembre.
- Emballage cadeaux.
- Achat friandises pour le goûter.
- Distribution des invitations.

9. Tarif location salle des fêtes et convention - Délibération

Pour rappel, le tarif actuel est le suivant :

- Printemps / été : 50 € Automne / hiver : 70 €

Suite aux équipements installés (Armoire Congélateur) et en prévision des travaux à venir VMC, groupe extracteur cuisine, étude sur le remplacement chauffage existant et l'augmentation du coût de l'énergie, proposition de revoir les tarifs de location à la hausse :

- Printemps / été : 100 € Automne / hiver : 150 €

Proposition, de modifier le règlement pour interdire le stationnement sur la terrasse.

Le nouveau tarif de location de la salle sera applicable à partir du 1er janvier 2023.

Le conseil Municipal approuve les propositions et délibère comme suit :

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

10. Comptes rendus des réunions intercommunales

Réunion des communes adhérentes service ADS – 06/10/2022 :

- Recrutement d'un instructeur + maintien du service de prestataire.
- Prolongation contrat des logiciels OXALIS et GEOXALIS pour 2 ans.
- Contractualisation TDL/Communes : Renouvellement à conduire avant le 31/07/2023 :
Deux communes ont évoqué la possibilité de ne pas reconduire cet accord. Un sondage serait transmis à l'ensemble des communes afin de connaître leur posture politique et leurs souhaits d'évolutions contractuelles afin que l'équipe technique puisse travailler à ce nouvel accord dans le cadre des orientations retenues. Points d'évolutions à traiter dans le cadre de la nouvelle convention :
 - Intégration de la dématérialisation ADS.
 - Délégation de signature prestataire : plus d'actualité.
 - Révision des pondérations des différents actes produits en fonction du temps passé.
 - Intégration d'une contribution en part fixe des communes afin de maintenir une couverture du service même s'il n'y pas de dossiers déposés et traités durant l'année.
 - Visibilité du coût l'acte en début d'année et ajustement en fin d'année en fonction des dépenses réelles du service.
 - Paiement par l'AC.

Monsieur Le Maire va consulter URBADOC pour avoir une grille tarifaire des actes.

Réunion groupe de travail Entretien Espaces Verts et Bâtiments - 10/10/2022 :

- Présentation organigramme du service et rappel de la convention.
- Etat des lieux actuels : 13 communes bénéficient de cette prestation de services.
- Bilan des heures effectuées sur 2022 par commune.
- Pistes de réflexions évoquées :
 - Durée engagement des communes plus longue (3 ans) pour permettre recrutement et achat matériel et le conventionnement d'autres communes.
 - Détermination de critères ou ordre de priorité pour l'attribution des conventions
 - Coût horaire différent entre travaux espaces verts et bâtiments
 - Facturation au coût horaire réel du personnel et pour le matériel différent selon les outils utilisés.
 - Indication de la pratique zéro phyto pour l'entretien des espaces verts.
- Vente des chapiteaux aux communes ou à un privé.

Conseil Communautaire Terres du Lauragais - 25/10/2022

- Présentation des nouveaux conseillers communautaires de la commune d'Avignonet.
- Indemnisation assurance suite à des vols à déchetterie Montgeard et locaux des services techniques de Nailloux.
- Pool routier dépassement de 79 000 € par rapport au budget.
- Marché public pour reconduction des assurances augmentation de 99 000 € (sur une base de 100 000 €).
- Avocat pour litige avec VNF pont de Gardouch suite à l'inondation (litige de 158 000 €).
- Avocat pour litige de mal façon sur le centre de loisirs à Villefranche.

Conseil école – 12/10/2022 :

- 62 élèves maternelles.
- 127 élèves élémentaires.
- Risque de fermeture de classe pour la rentrée 2023.
- Travaux réalisés cet été : réfection toilettes école élémentaire, changement pluvium, réparation fuite d'eau.
- Plainte de l'équipe enseignante quand des ATSEM sont absentes pour le suivi des classes.
- Souhait de l'équipe enseignante pour le passage de la semaine de 4 jours.

Visioconférence avec RTE/ENEDIS – 12/10/2022

- Si obligation de réaliser des coupures d'électricité, il y aura des informations relayées par les médias à J-3 et J-1 pour des coupures de 2h sur les tranches suivantes : 8h-13h et 18h-20h.
- Une application ECOWATT informera également sur les coupures.

11. Questions diverses

- Réponse au courrier d'un administré.
- Réunion publique SIPOM du 12/10/2022 : Voir avec le SIPOM pour faire des affiches sur les containers et aux points collecte avec une sensibilisation du coût.
- Remerciements famille Cadars.
- Présentation devis traitement moisissures et mousses bâtiments et terrasse.
- Réunion ce vendredi avec le Président de la CCTL pour échange sur la Taxe d'Aménagement, Taxe Foncier Bâti sur les Zones Artisanales. Une réunion est prévue avec les conseillers municipaux le vendredi 04/11/22 à 17 heures 30.